
Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 8 octobre 2019 et présidée par le maire, M. Michel Blanchard, à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants : Mme Colette Lefebvre-Thibeault, M. Gilles Hébert, M. Pier-Yves Chapdelaine, Mme Linda Cournoyer, M. Robert Émond et M. Stéphane Mélançon

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-193

Appui à la MRC de Pierre-De Saurel pour le PDZA et la Politique culturelle

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a reçu une résolution adoptée par les membres du Conseil de la ville de Sorel-Tracy qui expriment leur volonté de ne plus participer financièrement aux frais des ressources humaines et des activités ainsi qu'à tout autre frais se rattachant à la mise en œuvre et l'application de la politique culturelle et du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Considérant qu'un des rôles de la MRC est d'assurer la mise en œuvre de la politique régionale culturelle en fonction d'axes tels que :

- animer et mobiliser ceux et celles qui vivent et font vivre la culture sur notre territoire;
- soutenir les artistes dans leur cheminement lié aux domaines des arts, de la culture et du patrimoine;
- offrir des formations diversifiées et complémentaires dans ces domaines;
- accompagner les artistes, organismes et municipalités dans la recherche de programmes de financement ou autres;

Considérant que jusqu'à maintenant plusieurs projets découlent de la mise en œuvre de la politique culturelle et ont un effet très positif auprès de la population de tous âges;

Considérant que 91.25 % du territoire de la MRC est agricole et que l'agriculture constitue un des principaux piliers de notre économie régionale;

Considérant que la MRC a adopté, à l'instar de plusieurs autres MRC, un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à soutenir, en partenariat avec les représentants des agricultrices et agriculteurs de toutes les municipalités, le développement de la MRC;

Considérant que l'élaboration du PDZA a également permis de déterminer les priorités de développement dont celles d'attirer de nouvelles entreprises de transformation ou de développer, à partir des entreprises existantes, de nouvelles opportunités en lien avec la zone industrialo portuaire de Sorel-Tracy (agriculture de proximité);

Considérant que la mise en œuvre du PDZA a permis de réaliser, en concertation avec d'autres MRC de la Montérégie, des projets pour dynamiser nos territoires tels que l'ARTERRE, les circuits gourmands et la cohabitation harmonieuse;

Considérant que la culture et le développement agricole sont de grande importance pour le développement économique et touristique sur le territoire québécois, particulièrement en Montérégie, le grenier du Québec ;

Considérant que la population souhaite que les milieux urbains et ruraux de notre MRC travaillent ensemble pour un développement harmonieux de la région;

Considérant que le premier ministre du Québec a réitéré, lors du dernier congrès de la FQM, toute l'importance que le gouvernement accorde aux MRC à titre de partenaire majeur du gouvernement pour le développement économique local et régional au Québec ;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu d'inviter le Conseil municipal de Sorel-Tracy à ne pas abandonner sa contribution au développement concerté de la région afin de poursuivre le travail engagé par les 12 municipalités au sein de la MRC de Pierre-De Saurel dans le but de faire de notre région une région forte, solide et rayonnante dans le dynamisme de la Montérégie et ce, pour le bénéfice de toute la population de la MRC.

Que copie de cette résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, à la MRC de Pierre-De Saurel, à Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, à M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à M. Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, à l'UPA Montérégie, au syndicat de base de Richelieu-Yamaska et aux médias locaux (Les 2 Rives, CJSO et Sorel-Tracy Magazine).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Je soussignée, Sylvie Letendre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-David, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation).

Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière
Ce 8 octobre 2019
